

*Date de dépôt : 14 janvier 2015*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Christina Meissner, Bernard Riedweg, Patrick Lussi, Bertrand Buchs, Anne Marie von Arx-Vernon, Béatrice Hirsch, Jean-Luc Forni, Philippe Morel, Marc Falquet, Christo Ivanov : Augmentons le taux de participation aux votations et aux élections avec « easyvote »**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 6 juin 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :*

- les taux d'abstention élevés lors des votations et des élections;*
- que les jeunes jusqu'à 25 ans participent moins aux votations que le reste des citoyens;*
- que la complexité des sujets et la fréquence des scrutins dissuadent de nombreuses personnes d'y participer;*
- que les explications doivent être rédigées de façon à intéresser le plus grand nombre;*
- le projet « easyvote » développé par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ);*
- qu' « easyvote » a pour but de favoriser la participation en fournissant une information neutre, brève et compréhensible en complément des brochures officielles;*
- qu' « easyvote » connaît un succès croissant en Suisse;*
- que, en février 2014, 53 800 brochures « easyvote » ont été envoyées dans toutes les régions linguistiques de la Suisse;*

- *que la diffusion du projet en Suisse dépend du bon vouloir des cantons et des communes ;*
- *que la diffusion d' « easyvote » auprès des électeurs genevois serait à même d'influencer positivement les taux de participation aux votations, invite le Conseil d'Etat*
- *à examiner avec les responsables de la Fédération suisse des parlements des jeunes comment promouvoir la diffusion de la brochure « easyvote » sur le canton de Genève;*
- *à citer l'existence du site internet « [www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch) » dans la brochure officielle cantonale.*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

En 2014, la participation des 18-24 ans a oscillé entre 40 et 43%, alors que dans le même temps, la participation des plus de 65 ans était en moyenne de 70% (février, mai et septembre 2014). L'écart moyen de participation entre ces deux cohortes est de 27 points en moyenne, ce qui est préoccupant.

Ce triste constat ne se limite pas à la Suisse. En effet, de nombreux pays sont confrontés aux mêmes niveaux d'abstention de la part des moins de 25 ans. C'est pourquoi, lors des élections européennes, les initiatives pour encourager le vote des jeunes se sont multipliées tant dans les pays membres, que de la part de l'Union européenne elle-même.

Le Conseil d'Etat a eu l'occasion de constater à de nombreuses reprises la faible participation des jeunes citoyens à la vie démocratique, par rapport à leurs aînés, et il se préoccupe de cette tendance marquée. La participation des jeunes est fondamentale à plusieurs égards. Les objets soumis au vote des citoyens ont souvent des conséquences pour les jeunes générations et pour celles à venir. Une participation importante, issue de la diversité de la population, renforce la légitimité du résultat des urnes. La participation des jeunes aux processus électoraux et aux votations est également un facteur important pour le renouvellement et la pérennité des institutions. Les moyens d'actions de l'Etat sont multiples.

### **Le rôle de l'école**

L'Etat peut tout d'abord intervenir par l'intermédiaire de l'enseignement. Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) est

engagé dans l'effort en faveur de l'éducation citoyenne des enfants et des adolescent-e-s. Il concrétise cet effort au travers des programmes dans tous les degrés d'enseignement. Il a renforcé son action en s'associant, notamment avec la chancellerie d'Etat pour promouvoir des projets novateurs qui sont décrits plus loin dans ce rapport.

L'objectif premier est de former les jeunes à l'exercice de la citoyenneté, mais aussi de créer les conditions pour une augmentation sensible du taux de participation des jeunes citoyens aux consultations démocratiques et, plus généralement, de promouvoir et favoriser la compréhension, l'intérêt et la motivation des jeunes pour les affaires publiques.

S'agissant des programmes d'enseignement, l'éducation citoyenne est dispensée tant au niveau de l'enseignement primaire, qu'à celui du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II.

Cet enseignement se décline au cycle moyen (5P à 8P) dans le cadre des sciences humaines et sociales, dont la dotation horaire a été augmentée à la rentrée 2014-2015 à la suite de l'introduction du mercredi matin, et accorde une place plus importante à la citoyenneté. En effet, plusieurs thématiques abordées dans les cours d'histoire et de géographie ont une dimension citoyenne.

Au cycle d'orientation, l'éducation citoyenne fait l'objet d'une période hebdomadaire pendant toute l'année en 9<sup>e</sup>; la pratique citoyenne aux niveaux communal, cantonal et fédéral y est abordée, en lien notamment avec l'actualité des votations et élections, mais aussi l'organisation de la société et de ses institutions. En 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>, plusieurs thématiques abordées dans les cours d'histoire et de géographie ont une dimension citoyenne.

Dans l'enseignement secondaire II, les notions et connaissances indispensables à la vie en démocratie sont clairement explicitées dans chacun des plans d'études des différentes filières. Elles font partie du programme « Introduction à l'économie et au droit » de 12<sup>e</sup> année de la voie gymnasiale; elles sont intitulées « Histoire et institutions politiques » dans les filières de maturité professionnelle dont le programme est commun quel que soit le centre de formation professionnel qui accueille la filière; enfin, elles sont clairement mentionnées dans le plan d'études cadre de culture générale dispensé à tous les apprentis. Ainsi, les connaissances fondamentales utiles à l'exercice des droits politiques de même que le fonctionnement des institutions constituent une part de la formation socle de base de tous les jeunes du canton.

Plus récemment, en plus des enseignements et actions habituellement menés dans le domaine des droits politiques, deux projets pilotés par la

chancellerie d'Etat ont été lancés, à l'attention des jeunes, en collaboration notamment avec le département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Il s'agit de « CinéCivic » et d' « Institutions 3D ». Ces programmes ont tous deux pour vocation de promouvoir et d'encourager les jeunes citoyens à prendre part à l'exercice de la vie politique.

### **La démocratie incarnée**

L'intervention de l'Etat ne peut toutefois se limiter à l'action entreprise dans le cadre de l'école. C'est pourquoi, constatant que les institutions politiques renvoient souvent une image abstraite et peu attractive auprès des jeunes, la chancellerie d'Etat a réfléchi à une manière de rendre ces dernières plus concrètes et vivantes aux yeux des futurs citoyens genevois. Aussi en 2013, dans le cadre de sa mission de promotion des institutions politiques cantonales auprès du public, la chancellerie d'Etat a créé le projet-pilote « Institutions 3D » qui s'adresse aux jeunes habitants du canton. Il s'agit de programmes à la fois pédagogique et ludiques qui permettent de découvrir le rôle des trois pouvoirs que sont l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

Il s'agit de rendre ici moins abstraites les institutions politiques aux yeux des jeunes via la découverte en « 3 dimensions » des principaux lieux de pouvoir et en leur permettant d'incarner les différents rôles des principaux acteurs de notre vie politique. Ces programmes visent une mise en situation, au sein des locaux emblématiques, comme la salle du Grand Conseil, la salle du Conseil d'Etat ou les salles du Palais de justice, et invitent les jeunes à endosser un rôle précis (Député-e, Conseiller d'Etat, Conseillère d'Etat ou Juge) lors d'une séance ou d'une audience fictive notamment.

Tout en se voulant un prolongement de l'enseignement de la citoyenneté dispensé dans les écoles publiques du canton, le projet « Institutions 3D » cherche à atteindre différents objectifs en fonction du degré scolaire ciblé. Pour le primaire, le but est de sensibiliser les plus jeunes au concept politique central qu'est la séparation des pouvoirs, au travers de visites des lieux importants du monde politique et juridique. Pour le secondaire, il s'agit de présenter concrètement le processus législatif cantonal à des préadolescents du cycle d'orientation, en coordination avec le secrétariat général du Grand Conseil, en les immergeant dans la peau d'un député ou d'une députée au Grand Conseil. Pour l'enseignement secondaire II, l'objectif est d'initier des apprentis au travail de l'Etat, lié à l'organisation des votations et élections, en leur présentant des processus mis en place dans ce cadre-là.

Ces programmes ont été proposés pour la première fois à des classes de primaire et du cycle d'orientation et ils seront proposés à nouveau au premier

semestre 2015 à différentes classes de primaire. Ce programme a été en grande partie utilisé lors de la journée « Futur en tous genres » qui s'est déroulée le 13 novembre dernier, dans les locaux de l'Hôtel de ville.

### **La démocratie en mouvement**

Le projet « CinéCivic » destiné à encourager l'engagement politique des jeunes est un concours de mini-films pour inciter ces derniers à voter. Sensibiliser les jeunes au vote est un pari difficile; il faut trouver les mots, les arguments et les canaux qui font mouche tout en restant crédible auprès de la cible. C'est l'ambition de ce concours dont le but est de donner la parole aux jeunes. Ce programme permet de collecter des vidéos réalisées par les jeunes eux-mêmes, dans la perspective de leur donner l'envie de participer aux votations et élections. Ce concours est ouvert à deux tranches d'âge : les 15-18 ans et les 19-25 ans. Les candidats doivent réaliser une vidéo (de 30 à 90 secondes) qui incite les jeunes à participer à la vie civique en votant. L'objectif est de faire passer un message clair à cette jeune génération, sur l'importance et le poids de leur participation aux votations et élections.

Deux éditions « CinéCivic » se sont déjà tenues (2013 et 2014) et plus de 45 films ont au total été « récoltés » et sont diffusés et utilisés comme matériel pédagogique. Les réalisations des lauréats 2013 ont notamment été projetées en juillet 2014 à Cinétransat, et l'un des films promotionnels a été montré sur l'écran géant de Festifoot pendant toute la durée du Mondial de football. Les films primés en 2014 ont été diffusés courant novembre 2014 dans les cinémas Pathé Balexert.

Depuis l'édition 2014, des jeunes genevois sont directement intégrés à l'organisation même de ce projet. Ainsi, des étudiants d'Espace Entreprise (EE) et du centre de formation professionnelle arts appliqués (CFPAA) du département de l'instruction publique, de la culture et du sport ont mis leurs compétences à contribution. « CinéCivic » est donc un projet pour les jeunes réalisé par les jeunes eux-mêmes.

Les stagiaires d'Espace Entreprise ont élaboré en 2014 le concept de communication de ce concours, avec notamment la mise en œuvre d'une *tournee promotionnelle* (roadshow) dans plusieurs écoles du canton. Dans le cadre de cette tournée, ils ont pu sensibiliser près de 10 000 élèves du canton qui ont eu la possibilité de voter de manière fictive, en déposant un faux bulletin dans une urne aux couleurs du canton; l'objectif était de les mettre en situation de vote.

Le CFP arts appliqués a pour sa part assuré la production des visuels du concours (affiches, flyers, fond d'écran), les minifilms promotionnels ainsi

que des tutoriels, à savoir des modes d'emploi vidéo expliquant en quelques minutes les principaux éléments utiles pour réaliser un mini-film civique (tous ces éléments sont visibles sur le site Internet de CinéCivic : [www.cinecivic.ch](http://www.cinecivic.ch)).

« CinéCivic » 2014 a décerné le 13 octobre 2014 trois prix : un premier prix 15-18 ans décerné par un jury composé de directeurs d'école et d'un représentant du Parlement des jeunes genevois; un deuxième prix 19-25 ans décerné notamment par les jeunes députés de chaque parti politique représenté au Grand Conseil, le président du Grand Conseil et la chancelière fédérale; et un troisième prix Média & Cinéma délivré par un jury composé de professionnels du monde du cinéma suisse et de journalistes romands (presse écrite, radio et télévision). Cette édition 2014 a également reçu le soutien de personnalités politiques fédérales de poids, telles que Monsieur Alain Berset, conseiller fédéral Madame Isabelle Chassot, directrice de l'Office fédéral de la culture et de personnalité romande des médias, à savoir Monsieur Gilles Marchand, directeur de la RTS.

En plus de sa collaboration avec le DIP, ce concours s'est notamment assuré en 2014, le soutien de la RTS, et principalement de RTS Découverte, ainsi que celui de Pathé Cinéma Genève. Enfin, notons que des films « CinéCivic » seront diffusés lors de la prochaine soirée citoyenne de la ville de Genève.

En 2014, « CinéCivic » a aussi expérimenté une présence accrue sur les réseaux sociaux à travers une activité quasi quotidienne sur Facebook et Twitter qui sont des canaux de communication importants comme l'a souligné une petite étude réalisée par Espace Entreprise. La chancellerie d'Etat anime, en collaboration avec Espace Entreprise, ces espaces virtuels de communication en mettant des informations propres au concours, mais pas seulement. En effet, il est possible de trouver des articles de journaux en lien avec la participation des jeunes; des informations, sur les actions réalisées par le Parlement des jeunes genevois, la Fédération suisse du Parlement des Jeunes ou l'Association T'es toi et vote; des vidéos et des informations sur les actions « easyvote » et également des informations sur les situations identiques en matière d'abstentionnisme des jeunes dans les pays européens, aux Etats-Unis et dans d'autres pays du monde.

L'objectif est de fournir un maximum d'informations aux personnes qui suivent ces plateformes et de faire prendre conscience aux jeunes des défis qui les attendent dans les années à venir.

Forte du succès de ces deux précédentes éditions, la troisième édition est en cours de préparation avec une poursuite des collaborations existantes avec

le DIP et un renforcement des partenariats avec RTS Découverte et Pathé Cinéma Genève.

L'édition 2015 sera placée sous le signe de l'élargissement des soutiens à ce projet, avec la mise en place d'un programme de diffusion télévisuelle sur Léman Bleu. Pour l'année 2015, les films réalisés dans le cadre du concours et des sujets en rapport avec les jeunes et la démocratie seront diffusés sur la chaîne télévisuelle du bout du lac. Cet élargissement va également se concrétiser à travers la diffusion des films « CinéCivic » au festival Visions du réel à Nyon au mois d'avril 2015, avec la tenue d'une session débat sur le thème de la participation des jeunes à la vie politique à laquelle participeront notamment Jean-Stéphane Bron, réalisateur et probablement Matthias Reynard, conseiller national.

Les actions de la chancellerie d'Etat pour encourager le vote des jeunes et leur participation de manière plus générale ne se limitent pas aux deux projets présentés ci-dessus. La chancellerie d'Etat assure depuis 2011, la pose d'affiches sur les emplacements d'affichage public qui rappellent, lors de chaque scrutin, le geste simple « Pensez à voter » ou « N'oubliez pas de voter ». Depuis 2012, avec le même slogan et la même intention, un spot animé est régulièrement diffusé dans divers lieux, sur des écrans répartis dans les centres commerciaux de Thônex, de la Praille et d'Eaux-Vives 2000. Cette action a permis de diminuer le nombre de votes qui arrivaient après l'échéance car postés le samedi matin.

En 2012, la chancellerie d'Etat a édité un manga intitulé « Le futur dans nos mains » qui est distribué aux jeunes qui atteignent la majorité civique lors des soirées citoyennes de plusieurs communes, dont la Ville de Genève. La thématique de ce manga est de montrer que chaque voix compte, qu'une différence de quelques voix peut faire basculer un résultat. Cette brochure a été réalisée par un jeune graphiste/artiste de 22 ans et est disponible gratuitement auprès de la loge de l'Hôtel de Ville ou téléchargeable sur Internet.

Enfin depuis 2012, le Conseil d'Etat soutient activement le Parlement des jeunes genevois dans la mise en œuvre d'actions visant la promotion de la citoyenneté, telles que l'organisation de tables rondes, la rédaction et la publication d'un journal du Parlement des jeunes ou encore la création d'une radio Web destinée au public jeune. Une subvention de 10 000 F pour soutenir l'ensemble de ses actions lui a été octroyée en 2013 et en 2014.

## Easyvote

La brochure « easyvote » est une initiative de la Fédération suisse des Parlements des jeunes (FSPJ) et n'est rattachée à aucun parti politique.

D'un point de vue historique, *"ce projet est issu du Parlement des Jeunes de Köniz qui a élaboré une première brochure en 2003, pour fournir aux jeunes, en complément des documents officiels, des informations plus faciles à comprendre. En 2007, six parlements des jeunes du canton de Berne se sont réunis autour du projet intitulé « Easy-Abstimmigsbüechli » (petit livre de votation facile). Les campagnes de mobilisation « easyvote » sont un projet de la FSPJ « easyvote.ch », qui avait pour but de stimuler la participation des jeunes aux élections fédérales de 2011. La brochure d'aide à la votation « Easy-Abstimmigsbüechli » et la campagne de mobilisation « easyvote.ch » se sont réunis au printemps 2012, dans le cadre du projet « easyvote » au sein de la FSPJ"* (source : <https://www.easyvote.ch/fr/information/a-propos/histoire/>).

Cette brochure est donc politiquement neutre et se veut une aide au vote destinée aux jeunes électeurs. Son objectif est d'informer les jeunes citoyens de manière simple, accessible et sans aucune connotation politique sur les objets en votations. Elle est réalisée sur la base du matériel de vote officiel fédéral, voire cantonal. « Easyvote » est soutenu financièrement au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), sur la base de la loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse. Le montant de ce soutien financier fédéral s'élevait en 2010, 2011 et 2012 à 35 000 F par an, puis en 2013 et 2014 ce soutien est passé à 300 000 F (compte tenu de l'extension du projet à toute la Suisse).

La brochure « easyvote » est actuellement diffusée dans onze cantons suisses, principalement alémaniques, et hormis le canton de Lucerne, aucun autre canton ne soutient financièrement cette brochure. Les actions d'« easyvote » ne se limitent pas à leurs brochures fédérales et cantonales et se déclinent également gratuitement sur Internet, à l'aide de vidéos explicatives (en trois langues) lors de chaque votation.

Des contacts récents (de septembre à novembre 2014) entre la chancellerie d'Etat et la Fédération suisse des Parlements des jeunes ont eu lieu au sujet de la diffusion de la brochure « easyvote » à Genève.

Ces contacts avec les représentants d'« easyvote » suivent des échanges entamés précédemment au sujet d'une brochure cantonale qu'ils souhaitaient éditer pour le canton de Genève, et pour laquelle ils désiraient obtenir un financement. Le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière, pour des raisons juridiques. En effet, il n'est pas possible pour le gouvernement d'apporter son



soutien officiel à un autre support que la brochure officielle, qui est le résultat d'un long processus de validation entre les autorités exécutives et législatives. Soutenir financièrement la brochure « easyvote » reviendrait à octroyer une caution quant au contenu de celle-ci, ce qui ne peut être le cas et ce qui pourrait être susceptible d'être interprété comme une validation.

Le Conseil d'Etat tient à souligner la qualité du travail réalisé et l'engagement manifesté par l'équipe d'« easyvote ». Le gouvernement encourage vivement ce type d'initiatives engagées, tant dans les idées que dans les efforts déployés. C'est dans cet esprit que le gouvernement soutient financièrement depuis 2013 le Parlement des jeunes genevois qui est affilié à la Fédération suisse du parlement des jeunes.

En outre, ces discussions ont permis de constater, une volonté commune de collaborer activement sur la problématique de la participation des jeunes. Cette volonté se développera sur plusieurs plans. Tout d'abord au travers d'un partenariat dans le cadre de « CinéCivic » dès l'édition 2015 du concours.

Ensuite, tout comme la Confédération ou le canton de Vaud, le Conseil d'Etat a également décidé de permettre à « easyvote » de reprendre les explications et commentaires du Conseil d'Etat, dès que ceux-ci sont disponibles, pour réaliser ses propres brochures.

En revanche, il n'est malheureusement pas possible pour le canton de fournir à l'avance aux responsables d'« easyvote », les explications et commentaires officiels du Conseil d'Etat avant leur publication, soit au plus tôt quatre semaines avant le jour de la votation, conformément à l'article 53 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP; A 5 05). En effet, le droit cantonal genevois ne paraît pas aussi « permissif » que le droit fédéral. Ce dernier prévoit à l'article 11, alinéa 3 de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP), que le *"texte soumis à la votation et les explications peuvent être remis aux électeurs plus tôt"* que les documents qui, au regard du droit cantonal, leur permettent d'exprimer valablement leur vote (bulletin de vote, carte de légitimation, enveloppe électorale), et que *"la Chancellerie fédérale publie, sur support électronique et au plus tard six semaines avant le jour de la votation, les textes soumis à la votation et les explications qui les accompagnent"*. L'article 53 LEDP ne distingue pas, quant à lui, l'envoi du matériel permettant le vote proprement dit de l'envoi des textes, explications et commentaires des autorités.

Il s'avère dès lors qu'une adaptation de la LEDP est nécessaire, afin de permettre aux autorités de transmettre à l'avance les textes (comme cela se fait au niveau fédéral) pour qu'« easyvote » puisse préparer dans les meilleures conditions leur brochure cantonale.

Pour autant, il convient de rappeler que l'Etat ne saurait être tenu responsable des informations qui seraient reprises dans cette brochure élaborée par « easyvote ». En effet, la seule brochure officielle qui fait foi est la brochure explicative cantonale, telle que définie dans la loi sur l'exercice des droits politiques.

Concernant la deuxième demande formulée dans la motion au sujet de la mention de l'existence de la brochure « easyvote » dans la brochure officielle cantonale, par analogie avec la pratique fédérale, il s'avère que cela n'est pas non plus possible pour les raisons de principe et de droit évoquées plus haut. En revanche, le site Internet « easyvote » est clairement indiqué sur le site Internet de CinéCivic [www.cinecivic.ch](http://www.cinecivic.ch) qui est le site officiel du canton de Genève à destination des jeunes.

Enfin, à propos de la diffusion de la brochure « easyvote » au sein du canton de Genève, il apparaît que le gouvernement n'est pas le bon interlocuteur. Une telle décision relève en effet, de la compétence des communes. C'est pourquoi notre Conseil recommande aux responsables du projet « easyvote » de prendre contact avec l'Association des communes genevoises (ACG).

Le Conseil d'Etat espère avoir répondu selon l'attente du Grand Conseil et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP